

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00605 Numéro SIREN : 843 280 900 Nom ou dénomination : LAVALREST

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 6383



Greffe du tribunal de commerce de Laval
CS 415 - 12 Allée de la Chartrie 53004 LAVAL CEDEX
Téléphone : 0243597080 - E-mail : rcs@greffe-tc-laval.fr
www.greffe-tc-laval.fr - www.infogreffe.fr

MCV/2018 B 00605
ACROPOLE
BP 102
47931 AGEN CEDEX 9

Nos références : MCV/2018 B 00605

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LAVALREST

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Cellule C1 - Bâtiment C -
23 BOULEVARD ARMAND -
53940 SAINT-BERTHEVIN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 843280900 R.C.S Laval

Le greffier soussigné constate le 17/11/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 31/10/2022, enregistré sous le numéro 2022/6383, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 17/11/2022

Le greffier

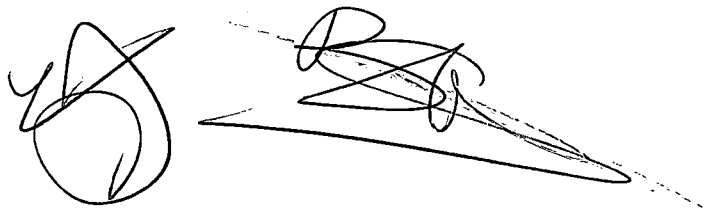
Maître Patrick GUICHAOUA



LAVALREST
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 23, Boulevard Armand, Cellule C1, Bâtiment C
53 940 SAINT BERTHEVIN
RCS LAVAL n° 843 280 900

<p>COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021</p>

certifiés conforme à l'original

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, circular mark. The signature on the right is a more complex, elongated mark with a horizontal line extending from its base.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : LAVALREST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 23 Bd Louis Armand 53940 SAINT-BERTHEVIN		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 8 4 3 2 8 0 9 0 0 0 0 1 3		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
		Frais de développement *	CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 774	5 977 797
		Fonds commercial (1)	AH		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
		Constructions	AP	1 215 475	315 248 900 227
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	791 677	382 901 408 776
		Autres immobilisations corporelles	AT	131 555	71 814 59 741
		Immobilisations en cours	AV		
		Avances et acomptes	AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
		Autres participations	CU		
		Créances rattachées à des participations	BB		
		Autres titres immobilisés	BD		
		Prêts	BF		
		Autres immobilisations financières *	BH	32 150	32 150
TOTAL (II)		BJ	2 177 631	775 941 1 401 691	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	22 724	22 724
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 475	3 475
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 875	26 875
		Autres créances (3)	BZ	93 709	93 709
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	
Disponibilités	CF		22 683	22 683	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	24 322	24 322	
	TOTAL (III)	CJ	193 788	193 788	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 371 419	775 941 1 595 479	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2022

Désignation de l'entreprise		LAVALREST		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000))			DA	25 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG			
	Report à nouveau			DH	(174 349)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(104 487)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	(253 836)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	2 878		
	TOTAL (III)			DR	2 878		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV	1 525 249		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	174 696		
	Dettes fiscales et sociales			DY	133 148		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	13 341		
Compte régul.	Autres dettes			EA	4		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 846 437			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 595 479			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Dont	Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 846 437		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : LAVALREST							Néant	☐	*
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD	1 697 538	FE		FF	1 697 538		
	Production vendue services*	FG	5 386	FH		FI	5 386		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 702 924	FK		FL	1 702 924		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	70 326		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	17 468		
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 790 717	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	416 145		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(9 331)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	445 037		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	16 204		
Salaires et traitements*						FY	593 682		
Charges sociales (10)						FZ	72 706		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*						GA	318 140
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 324
Autres charges (12)						GE	38 220		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 892 127		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(101 410)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 936	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	16 936		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(16 936)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(118 346)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2022

Désignation de l'entreprise LAVALREST		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 373
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 998
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 371
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 672
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 863
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 534
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 837
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(11 022)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 797 089
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 901 575
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(104 487)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 365
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 647
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 468
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	36 986
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A7	
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7	A8	
	(13) dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		18	
autres charges et produits excep. s/op. gestion		6	9
charges et produits divers s/exercices antérieurs		1 647	4 365
vnc éléments cédés		1 863	
produits cession éléments cédés			1 998
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
exploitation		1 647	4 349
social			16

* Des qualifications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : LAVALREST												Néant ☐		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	6 774	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 214 815	KN		KO	660				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	789 797	KT		KU	1 880				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 666	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	13 298	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 592	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	2 136 167	LO		LP	2 540				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
		Autres participations					8U		8V		8W				
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	32 150	1U		1V						
TOTAL IV					1Q	32 150	1R		1S						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 175 091	ØH		ØJ	2 540					
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	6 774	1X			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	1 215 475	MF					
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	791 677	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	93 666	MO				
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	13 298	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	24 592	MU				
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF				
TOTAL III					IY		NG		NH	2 138 707	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	32 150	2G			
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	32 150	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	2 177 631	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué laréévaluation légale de leurs immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: LAVALREST Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise LAVALREST										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	5 306	PF	671	PG		PH	5 977	
TOTAL I			RK	5 306	RM	671	RN		RO	5 977	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	188 682	PS	126 566	PT		PU	315 248	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	219 939	QA	162 963	QB		QC	382 901	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	32 686	QE	18 733	QF		QG	51 419	
	Matériel de transport		QH	3 057	QI	3 324	QJ		QK	6 381	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 267	QM	5 747	QN		QO	14 014	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	452 630	QV	317 333	QW		QX	769 963	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	457 936	ØP	318 004	ØQ		ØR	775 941	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations					SP		SR				

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise LAVALREST							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 554	4Y	1 324	4Z		5A	2 878
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	1 554	TV	1 324	TW		TX	2 878	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 554	UB	1 324	UC		UD	2 878
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 324	UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : LAVALREST										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	32 150	UV		UW	32 150		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	26 875		26 875				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	3 858		3 858				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	21 169		21 169				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 022		11 022				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 995		14 995				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 231		2 231				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	40 433		40 433				
	Charges constatées d'avance			VS	24 322		24 322				
	TOTAUX			VT	177 055	VU	144 905	VV	32 150		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	174 696		174 696						
Personnel et comptes rattachés		8C	90 155		90 155						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 551		19 551						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 044		14 044					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 399		9 399					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 341		13 341						
Groupe et associés (2)		VI	1 525 249		1 525 249						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4		4						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 846 437	VZ	1 846 437						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : LAVALREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant	*	Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	1 324	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	1 324
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	1 324	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	104 487
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
Atténuation sur le bénéfice des impositions *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5	XF		
	ZFU-TE (art.44 octies A)	OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 docies E)		YH			XG	11 022		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies D)		YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	(11 022)					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 docies G)	YL									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	115 509
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		XJ	
	déficit (II moins I)				114 185
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	114 185

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise LAVALREST

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise LAVALREST

[illegible]

Désignation de l'entreprise LAVALREST		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	160 451
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	160 451
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	114 185
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	274 636
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	48 493
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
dotations provisions indemnité départ retraite	8X	1 324	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise LAVALREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	31 161	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(205 510)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(174 349)		Report à nouveau	ZG	(174 349)				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(174 349)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	6 276			
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	201 030		
		— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	40 112		
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	45 920		
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	151 699		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	445 037			
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	5 385		
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	10 819		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	16 204		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	170 757			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	108 490			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	582 442			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C, III au CGI) (si oui cocher 1 sinon 0)		ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : LAVALREST						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	materiel et	1 998		135		1 863	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 12,8 %		0 %
I - Immobilisations *	1	1 998	135	135				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪			135				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑬							

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : LAVALREST	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
---	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
--	--

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : LAVALREST

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>LAVALREST</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-3 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : LAVALREST				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	32		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 702 924		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 702 924		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	70 326		
Variation positive des stocks				OD	9 331		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	1 221		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	80 878		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	530 983		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	144 362		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	90		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	38 220		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	713 654		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 070 148	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 070 148		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 702 924		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	101		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01012021	GZ	au	31122021
Date de cessation		HR					

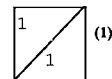
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 4 3 2 8 0 9 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LAVALREST

ADRESSE (voie) 23 Bd Louis Armand

CODE POSTAL 53940

VILLE SAINT-BERTHEVIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 80 Nb de parts ou actions 800

Adresse : N° Voie Agropole

Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERTRAND Prénom(s) Sébastien

Nom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 10121985 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays FR

Adresse : N° 5 Voie Allée René Dupré

Code Postal 53940 Commune AHUILLE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

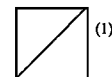
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 4 3 2 8 0 9 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LAVALREST

ADRESSE (voie) 23 Bd Louis Armand

CODE POSTAL 53940 VILLE SAINT-BERTHEVIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
LAVALREST 23 Bd Louis Armand 53940 SAINT-BERTHEVIN France	23 Bd Louis Armand 53940 SAINT-BERTHEVIN
SIRET 84328090000013	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	114 185
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☒	Nom et adresse du prestataire	SA SAGE 10 Place de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :	
	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE	
Tél :		Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :	
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 11042022 Lieu :	
	Qualité :	
	Nom du signataire :	

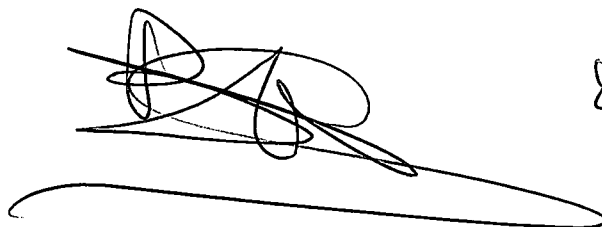
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)
Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e									
		f									
		g									
		h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)							
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
				Indemnités forfaitaires	5	Rembour-sements	6	Indemnités forfaitaires	7	Rembour-sements	8
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

SAS LAVALREST
23, Bd Armand
Cellule 1 –Batiment C
53940 SAINT BERTHEVIN
ANNEXE



SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 7 : Evaluation des stocks
- Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 10 : Capital
- Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 12 : Identité de la société consolidante
- Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 19 : Transferts de charges
- Note N° 20 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N° 21 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1^{er} janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a exploité différemment ses sites selon les marques Les Comptoirs d'Alice, Jules & John. Il en résulte une fermeture obligatoire des établissements de restauration sur une partie de l'année 2021 et une poursuite d'exploitation de la boulangerie, la société a donc été impactée différemment par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021 avec pour conséquence une perte significative de chiffre d'affaires sur l'exercice :

- Fermeture du 1^{er} Janvier 2021 au 9 juin 2021, soit une perte de CA de - 6% vs 2019 et - 37% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 110 311 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Le bénéfice des dispositifs d'exonérations de cotisations patronales et d'aide au paiement des cotisations sociales : 53 068 € ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : L'accompagnement a été obtenu au titre de 2021, pour un montant de 23 401€ ;
- La société n'est pas éligible pour faire une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes, compte tenu de la perte du chiffre d'affaire bien inférieure à 50%.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9_M€ en 2021.

La société n'a pas pu accéder directement au fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement en raison de son appartenance à un Groupe. Cependant, notre société mère a bénéficié de ce dispositif au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6_M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

Afin d'accompagner sa filiale, la société mère, nous a octroyé des avoirs à titre commercial d'un montant de 25 853 €.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 6 915 €.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	660	
Matériel et outillage	1 880	
Installations et agenc.div.	0	
Matériel bureau et informatique	0	
Matériel de transport	0	

Aucune sortie d'immobilisation.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 7 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 10 : Capital**

Le capital est composé de 1 000 actions de 25 euros de valeur nominale.

Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	25 000			25 000
Primes, réserves				
Report à nouveau	31 161	(205 510)		(174 349)
Résultat	(205 510)	(104 487)	(205 510)	(104 487)
Autres				
TOTAL	(149 349)	(309 997)	(205 510)	(253 836)

Note N° 12 : Identité de la société consolidante

La société LAVALREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située : Agropole, 47310 ESTILLAC N°SIRET 75207610900020.

Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 2 878 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de (1 324 €) représentant la variation des engagements.

Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	1 525 249	1 525 249		

Note N° 15 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16: Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	66 098
Dettes fiscales et sociales	88 205
Totaux	154 303

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)

Chiffres d'affaires

- Recettes Restaurant	1 697 538
- Produits des services annexes	5 386

TOTAL	<u>1 702 924</u>
-------	------------------

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 32 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en €)

Les transferts de charges pour 17 467 € représentent les avantages en nature pour 12 913 €, la formation prise en charge FAFIH pour 3 333 € et le transfert d'autres charges pour 1 221 €.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de (16 936) € correspond aux intérêts sur les compte-courants.

E-DIVERS**Note N° 21 : Gestion de trésorerie**

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire perdurent en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé au niveau de la société mère, Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 11.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 29.65M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

LAVALREST
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 23, Boulevard Armand, Cellule C1, Bâtiment C
53 940 SAINT BERTHEVIN
RCS LAVAL n° 843 280 900

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Perte	- 104 487 €
Report à Nouveau	- 174 349 €
TOTAL	-278 836 €

AFFECTATION

▪ Au report à nouveau :	- 104 487 €
▪ TOTAL :	-278 836 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société qui s'élèvent à – 253 836 Euros, deviennent inférieurs à moitié du capital social. En conséquence, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la Société.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



LAVALREST
Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 23, Boulevard Armand, Cellule C1, Bâtiment C
53 940 SAINT BERTHEVIN
RCS LAVAL n° 843 280 900

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
le dix-neuf mai,
à 11 h 30,

Les actionnaires de la SAS LAVALREST dont le capital de 25 000 €uros est divisé en 1 000 actions de 25 €uros chacune, se sont réunis à SAINT GILLES CROIX DE VIE (85800) Centre commercial Leclerc - Rond-Point de l'Europe, sur convocation du Président.

Une feuille de présence est signée en entrant en séance, laquelle permet de constater que sont présents:

- | | |
|------------------------------|-------------|
| - Mr Sébastien BERTRAND | 200 actions |
| - SAS CRESCENDO RESTAURATION | 800 actions |

Le Président constate que les actionnaires présents et représentés réunissent plus du quart du capital, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société.

Pour être soumis à l'assemblée sont également déposés :

- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du directeur général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Après discussion entre les associés, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par une perte de (104 487) €.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS DES ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur les conventions auxquelles les articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'assemblée générale approuve chacune des nouvelles conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Sur proposition du Président constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat net déficitaire de – 104 487 Euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Perte	- 104 487 €
Report à Nouveau	- 174 349 €
TOTAL	-278 836 €

AFFECTATION

▪ Au report à nouveau :	- 104 487 €
▪ TOTAL :	-278 836 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société qui s'élèvent à – 253 836 Euros, deviennent inférieurs à moitié du capital social. En conséquence, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la Société.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION- MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée générale rappelle la nomination de Monsieur Sébastien BERTRAND aux fonctions de directeur général pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

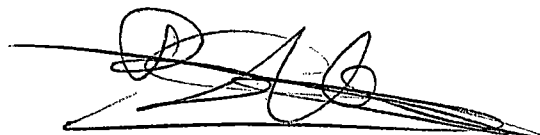
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un actionnaire.

Le Président



Sébastien BERTRAND





KPMG S.A
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

LAVALREST S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

LAVALREST S.A.S.

23 Boulevard Armand Cellule C1 – Bâtiment C 53940 SAINT BERTHEVIN

Référence : CM-AL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

LAVALREST S.A.S.

Siège social : 23 Boulevard Armand Cellule C1 – Bâtiment C 53940 SAINT BERTHEVIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des associés de la société LAVALREST S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LAVALREST S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes A et F de l'annexe des comptes annuels « FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE » et « EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE » concernant les informations relatives aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 et les mesures prises par la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



LAVALREST S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
9 mai 2022

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 9 mai 2022

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, with a horizontal line extending to the right.

Aurélie Lalanne
Associée

Bilan Actif

LAVALREST

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 11/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 774	5 977	797	1 468
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 774	5 977	797	1 468
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 215 475	315 248	900 227	1 026 133
Installations techniques, matériel et outillage industriel	791 677	382 901	408 776	569 858
Autres immobilisations corporelles	131 555	71 814	59 741	87 545
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 138 707	769 963	1 368 744	1 683 537
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 150		32 150	32 150
TOTAL immobilisations financières :	32 150		32 150	32 150
ACTIF IMMOBILISÉ	2 177 631	775 941	1 401 691	1 717 155
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	22 724		22 724	13 393
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	22 724		22 724	13 393
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 475		3 475	5 107
Créances clients et comptes rattachés	26 875		26 875	10 262
Autres créances	93 709		93 709	131 272
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	124 059		124 059	146 641
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 683		22 683	8 840
Charges constatées d'avance	24 322		24 322	22 657
TOTAL disponibilités et divers :	47 005		47 005	31 496
ACTIF CIRCULANT	193 788		193 788	191 530
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

2 371 419

775 941

1 595 479

1 908 685

Bilan Passif

LAVALREST

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 11/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 25 000	25 000	25 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(174 349)	31 161
Résultat de l'exercice	(104 487)	(205 510)
TOTAL situation nette :	(253 836)	(149 349)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(253 836)	(149 349)

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 878	1 554
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 878	1 554

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 525 249	1 815 784
TOTAL dettes financières :	1 525 249	1 815 784
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 696	103 830
Dettes fiscales et sociales	133 148	108 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 341	28 362
Autres dettes	4	
TOTAL dettes diverses :	321 188	240 696
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 846 437	2 056 481

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	1 595 479	1 908 685
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

LAVALREST

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 11/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 697 538		1 697 538	1 528 045
Production vendue de services	5 386		5 386	2 045
Chiffres d'affaires nets	1 702 924		1 702 924	1 530 090
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			70 326	7 713
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			17 468	23 537
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 790 717	1 561 340
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			416 145	348 699
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(9 331)	8 344
Autres achats et charges externes			445 037	372 634
TOTAL charges externes :			851 851	729 677
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			16 204	12 478
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			593 682	602 981
Charges sociales			72 706	41 192
TOTAL charges de personnel :			666 388	644 173
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			318 140	318 399
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 324	973
TOTAL dotations d'exploitation :			319 464	319 372
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			38 220	46 541
CHARGES D'EXPLOITATION			1 892 127	1 752 241
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(101 410)	(190 901)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LAVALREST

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 11/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(101 410)	(190 901)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 936	17 220
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 936	17 220
RÉSULTAT FINANCIER	(16 936)	(17 220)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(118 346)	(208 122)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 373	2 807
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 998	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	6 371	2 807
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 672	195
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 863	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	3 534	195
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 837	2 612
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(11 022)	
TOTAL DES PRODUITS	1 797 089	1 564 146
TOTAL DES CHARGES	1 901 575	1 769 657
BÉNÉFICE OU PERTE	(104 487)	(205 510)

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 7 : Evaluation des stocks

Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance

Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 10 : Capital

Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres

Note N° 12 : Identité de la société consolidante

Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance

Note N° 15 : Autres dettes - Classement par échéance

Note N° 16 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

Note N° 19 : Transferts de charges

Note N° 20 : Résultat financier

E-DIVERS

Note N° 21 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1^{er} janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a exploité différemment ses sites selon les marques Les Comptoirs d'Alice, Jules & John. Il en résulte une fermeture obligatoire des établissements de restauration sur une partie de l'année 2021 et une poursuite d'exploitation de la boulangerie, la société a donc été impactée différemment par le contexte sanitaire et notamment la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021 avec pour conséquence une perte significative de chiffre d'affaires sur l'exercice :

- Fermeture du 1^{er} Janvier 2021 au 9 juin 2021, soit une perte de CA de - 6% vs 2019 et - 37% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 110 311 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Le bénéfice des dispositifs d'exonérations de cotisations patronales et d'aide au paiement des cotisations sociales : 53 068 € ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : L'accompagnement a été obtenu au titre de 2021, pour un montant de 23 401€ ;
- La société n'est pas éligible pour faire une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes, compte tenu de la perte du chiffre d'affaire bien inférieure à 50%.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9 M€ en 2021.

La société n'a pas pu accéder directement au fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement en raison de son appartenance à un Groupe. Cependant, notre société mère a bénéficié de ce dispositif au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6 M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

Afin d'accompagner sa filiale, la société mère, nous a octroyé des avoirs à titre commercial d'un montant de 25 853 €.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 6 915 €.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	0

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 5 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	660	
Matériel et outillage	1 880	
Installations et agenc.div.	0	
Matériel bureau et informatique	0	
Matériel de transport	0	

Aucune sortie d'immobilisation.

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 7 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 8 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 9 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 10 : Capital**

Le capital est composé de 1 000 actions de 25 euros de valeur nominale.

Note N° 11 : Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	N-1	+	-	N
Capital	25 000			25 000
Primes, réserves				
Report à nouveau	31 161	(205 510)		(174 349)
Résultat	(205 510)	(104 487)	(205 510)	(104 487)
Autres				
TOTAL	(149 349)	(309 997)	(205 510)	(253 836)

Note N° 12 : Identité de la société consolidante

La société LAVALREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC N°SIRET 75207610900020.

Note N° 13 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 2 878 €, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de (1 324 €) représentant la variation des engagements.

Note N° 14 : Dettes financières - Classement par échéance (en €)

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	1 525 249	1 525 249		

Note N° 15 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 16: Charges à payer (en €)

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	66 098
Dettes fiscales et sociales	88 205
Totaux	154 303

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 17 : Ventilation du chiffre d'affaires (en €)

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	1 697 538
- Produits des services annexes	5 386
TOTAL	1 702 924

Note N° 18 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 32 salariés.

Note N° 19 : Transferts de charges (en €)

Les transferts de charges pour 17 467 € représentent les avantages en nature pour 12 913 €, la formation prise en charge FAFIH pour 3 333 € et le transfert d'autres charges pour 1 221 €.

Note N° 20 : Résultat financier

Le résultat financier de (16 936) € correspond aux intérêts sur les compte-courants.

E-DIVERS**Note N° 21 : Gestion de trésorerie**

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire perdurent en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé au niveau de la société mère, Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 10.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 28.65 M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : LAVALREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	6 774	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 214 815	KN		KO	660	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	789 797	KT		KU	1 880
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 666	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	13 298	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 592	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	2 136 167	LO		LP	2 540		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	32 150	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	32 150	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 175 091	ØH		ØJ	2 540			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	6 774	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	1 215 475	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	791 677	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	93 666	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	13 298	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	24 592	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 138 707	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	32 150	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	32 150	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	2 177 631	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **LAVALREST**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 306	PF	671	PG		PH	5 977
TOTAL I		RK	5 306	RM	671	RN		RO	5 977
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	188 682	PS	126 566	PT		PU	315 248
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	219 939	QA	162 963	QB		QC	382 901
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 686	QE	18 733	QF		QG	51 419
	Matériel de transport	QH	3 057	QI	3 324	QJ		QK	6 381
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 267	QM	5 747	QN		QO	14 014
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	452 630	QV	317 333	QW		QX	769 963
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	457 936	ØP	318 004	ØQ		ØR	775 941

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3						S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1						T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6						U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2						W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						NO
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR